

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le mardi 7 avril 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller Marc D. Gagnon est absent.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 2 mars 2015;
- 3. Affaires découlant du procès-verbal**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
 - .1 Radiation des comptes de plus de trois ans;
 - .2 Autorisation d'achat de matériel informatique;
- 6. Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 7 avril 2015;
- 7. Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Adjudication du contrat d'acquisition d'un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons;
 - .3 Avis de motion - règlement numéro 15-423 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;
 - .4 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux pour la municipalité d'Austin;
 - .5 Nomination de trois pompiers volontaires;
 - .6 Autorisation de signature d'une entente d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la ville de Magog;
- 8. Transport, voirie**
 - .1 Appel de soumissions par voie d'invitation pour les travaux d'entretien de voirie d'été;
 - .2 Offre de services d'Avizo experts-conseils pour une étude en vue de l'éventuelle réhabilitation d'une partie de la chaussée du chemin North;
 - .3 Offre de service de Forages Liégeois inc;
 - .4 Désignation d'un membre du conseil au sein de l'organisme Transport des Alentours;
- 9. Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Embauche de deux écoconseillers pour la période estivale 2015;
 - .2 Demande de permis de construction PIIA 2014-11-0004;
 - .3 Demande de subvention au Fonds vert de l'Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley;
- 10. Loisirs et culture**
 - .1 Tarification pour la saison de navigation 2015;
 - .2 Embauche du gardien de quai pour la saison 2015;
 - .3 Nomination des préposés aux fins d'application du règlement contre l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;
 - .4 Demande de soumission pour la tonte des gazons;
 - .5 Demande de passage du Grand Tour Desjardins;
- 11. Hygiène du milieu**
- 12. Rapport des comités municipaux**
- 13. Rapport des comités communautaires**
- 14. Période de questions**
- 15. Affaires nouvelles**
- 16. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2015-04-79)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-04-80

**APPROBATION ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DU 2 MARS 2015** (80)

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2015 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. Le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2015 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2015-04-81

RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR DE PLUS DE TROIS ANS (81)

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés pour la municipalité d'Austin, suggère au conseil de radier les petits montants à recevoir datant de plus de trois ans;

ATTENDU QUE cette démarche a pour but d'alléger le système des comptes à recevoir et d'améliorer l'efficacité et le contrôle;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise la radiation des petits montants à recevoir datant de plus de trois ans.

ADOPTÉE

2015-04-82

AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (82)

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler certains postes de travail informatiques qui n'ont pas la capacité nécessaire pour faire tourner de nouveaux logiciels;

ATTENDU QUE Farweb dépose une proposition au montant de 4 655,60 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation de quatre ordinateurs et de nouvelles versions de logiciel ainsi que pour la configuration sur place des nouveaux postes de travail;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice financier courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

Le conseil autorise l'achat de matériel informatique au montant de 4 655,60 \$, taxes en sus, tel qu'il est décrit dans la soumission de Farweb datée du 17 mars 2015.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (83)

Comptes payés après le 2 mars

Salaires au net du 2015-03-05	14 973,35
Salaires au net du 2015-03-12	35 840,21
Salaires au net du 2015-03-19	8 760,09
Salaires au net du 2015-03-26	6 155,72
Ministre du Revenu (mars)	19 932,53
Receveur Général (mars)	6 592,77
Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence, caserne nord)	813,15
Hydro-Québec (caserne nord et éclairage public)	596,42
Hydro-Québec (hôtel de ville, caserne et parc)	4 224,98
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	202,72
Fonds d'information (avis de mutations février)	28,00
Xerox (location d'équipement; copies février et mars, frais annuel logiciel)	1 008,95
Pitney Bowes (location d'équipement)	859,92
CIBC Visa (chaises cuisine, imprimante, cartouches et réparation caserne)	2 215,31
La Capitale Assurances (assurance groupe)	4 128,71
Association des pompiers d'Austin (budget annuel)	2 500,00
Circuit des Arts Memphrémagog (don)	150,00
Centre d'Arts Orford (don)	625,00
Les Jeux du Québec Estrie (don)	100,00
SAAQ (immatriculation des camions)	3 666,24
Denise Breton aquarelliste (droit de reproduction)	150,00
Rémunération membres du CCU (séances juillet à décembre)	400,00
Daphnée Poirier (honoraires Politique familiale municipale-MADA)	802,60
COGESAF (adhésion)	50,00
Benoît Ginet (participation/ colloque projet intégrateur)	200,00
Petite caisse (épicerie, timbres, divers)	292,15
Comité des loisirs (achats Pâques)	200,00
Remboursement bibliothèque et sports	1 435,00
Personnel (déboursés divers)	28,66
Personnel (déplacements / kilométrage février)	2 682,06
Total payé au 7 avril 2015	119 614,54 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cable-Axion Digital inc. (internet hôtel de ville)	57,43
Purolator (service livraison mars)	57,72
FarWeb IT (assistance technique)	77,61
DataPro (site web - modifications courriels et formation)	164,70
ADMQ (formation)	657,66
Mégaburo (papeterie, etc.)	185,85
Fonds d'information sur le territoire (avis de mutations mars)	32,00
MRC Memphrémagog (quote-part 2015)	92 122,00
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire mars ; transport collectif)	2 194,73
Pitney Bowes Global Credit (encre)	377,09
Raymond Chabot Grant Thornton (audit 2014)	4 828,95
Therrien Couture (frais juridiques)	114,98
Pierre Chouinard et Fils (huile à chauffage)	2 280,54
Le Groupe SM inc. (analyses d'eau)	67,26
GNR Corbus (entretien hiver - système de chauffage)	302,38
Inter Sécurité DL (inspection annuel système d'alarme)	386,90
Pomerleau Gaz Propane (réparations salle de bain)	684,10
J.C. Morin inc. (ajout chauffage, raccordement auto électrique)	3 455,06
Médias Transcontinental (avis publiques)	382,44
Produits Sany inc. (nettoyants)	93,69
DataPro (site web)	258,69
Marché Austin (épicerie, divers)	129,19
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Cable-Axion Digital inc. (internet caserne nord)	68,93

Télé-Page (services de téléavertissement)	253,23
Centre d’Affaires Eastman (remplacement ordinateur)	1 930,51
PG Solutions (formation logiciel d’interventions)	178,21
Formation Savie inc. (examen)	64,67
NAPA Magog (entretien camions)	128,99
Location Langlois inc. (scie à chaîne)	435,76
Pierre Chouinard et Fils (essence et diesel)	1 044,66
Les Camions Inter Estrie inc. (entretien camions)	917,46
L’Entrepôt du Travailleur (gants – premiers répondants)	268,53
Zoll Medical Canada (équipement défibrillateurs)	355,85
SPA (service avril)	320,24

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU

CLD Val-Saint-François (dossier banque de terres)	277,09
--	--------

URBANISME ET ZONAGE

Collège Ahuntsic (formation en urbanisme)	413,91
--	--------

LOISIRS ET CULTURE

Carrefour Action Municipale et Famille (adhésion)	82,78
Imprimerie M. Leblanc (impression bulletin municipal)	1 642,38
Carrefour Action Municipale et Famille (inscription colloque)	520,00
Hôtel L’Oiselière Montmagny (réservations colloque)	432,32
François Lafrance (impression cartes)	862,31
CRM (mise à jour bottin, cartes - fête des bénévoles)	3 249,46
Jacques Courtemanche (scan tableau - emblème floral)	28,74
Les Encadrements Turgeon (encadrement - emblème floral)	231,44
Foliole (fleurs)	54,04
Nadia Fredette (planification camp de jour)	55,50
Conseil Sports Loisirs Estrie (adhésion 2015)	100,00

FINANCEMENT

AFFECTATIONS

Le Groupe SM inc. (honoraires dossier eau potable)	1 897,09
---	----------

CONTRATS

RIEDSMB (enfouissement février)	4 953,78
Régie Inter. Déchets de Coaticook (compostage)	744,90
Philip Stone (contrat de déneigement)	3 297,08
Alain Viscogliosi (contrat de déneigement)	1 459,65
Excavation Stanley Mierzwinski (contrat de déneigement)	46 990,74
MTG Enr. (contrat de déneigement)	901,65
Elizabeth Fancy (concierge mars)	680,00
Darcy Lachapelle (patinoire)	810,00

Total à payer au 7 avril 2015 **183 752,87 \$**

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **119 614,54 \$** soient approuvés;
4. les comptes payables au 7 avril 2015 au montant de **183 752,87 \$** soient approuvés;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 avril 2015

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 7 avril 2015.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

2015-04-84

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACQUISITION DU CAMION AUTOPOMPE-CITERNE DE 1 500 GALLONS (84)

ATTENDU QUE par sa résolution 2015-03-67, la municipalité a procédé à une demande de soumission publique par l'entremise du système SEAO (articles 935 et 936 du *Code municipal*) pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons;

ATTENDU QU'un soumissionnaire conforme a répondu, à savoir :

Entrepreneur	Coût taxes en sus
Maxi Métal inc	387 987 \$

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU :

d'adjuger le contrat d'acquisition d'un camion autopompe-citerne au soumissionnaire, soit **Maxi Métal inc.**, au montant de **387 987 \$, taxes en sus**, sous réserve de la conformité aux dispositions stipulées dans les documents composant l'appel d'offres et de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt numéro 15-423 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE

2015-04-85

AVIS DE MOTION (85)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par V. Dingman conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *règlement numéro 15-423 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné à Austin, ce 7 avril 2015.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 15-423 DÉCRÉTANT
L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE-
CITERNE DE 1 500 GALLONS ET AUTORISANT
UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

ATTENDU QUE l'acquisition d'un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons destiné au Service de sécurité incendie d'Austin permettra à la municipalité de continuer à satisfaire aux normes ULC exigées par le schéma de couverture de risque incendie;

2015-04-85

ATTENDU QUE le coût de cette acquisition est de 387 967 \$, auquel s'ajoutent les taxes nettes, ce qui représente un montant total de 407 337,85 \$;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas de la totalité des fonds nécessaires pour réaliser l'acquisition;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE;

**Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller**

ET RÉSOLU QUE :

**LE RÈGLEMENT CI-DESSOUS PORTANT LE NUMÉRO 15-423 SOIT ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ :**

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil municipal de la municipalité d'Austin décrète l'acquisition d'un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons au coût de 407 337,85 \$, taxes nettes incluses, tel qu'il appert à la soumission de Maxi Métal datée du 25 mars 2015.

ARTICLE 3

Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 407 337,85 \$, taxes nettes incluses, et pour subvenir à cette dépense, approprie la somme de 180 000 \$ du fonds de roulement et décrète un emprunt de 227 337,85 \$, tous deux remboursables sur une période de dix ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la

municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur qui apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

Article 5

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LISETTE MAILLÉ
Mairesse

ANNE-MARIE MÉNARD
Directrice générale/secrétaire-trésorière

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES À TITRE D'INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN (86)

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité d'Austin ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog;

2015-04-86

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Charles Donahue, Frédéric Poulin, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux et Isaac Martin, sont embauchés pour la saison 2015 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Memphrémagog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance* (Loi sur la qualité de l'environnement)
 - *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (Loi sur les terres du domaine de l'État)
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

les patrouilleurs nautiques, Charles Donahue, Frédéric Poulin, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux et Isaac Martin, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2015.

ADOPTÉE

NOMINATION DE TROIS POMPIERS VOLONTAIRES (87)

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Paul Robitaille, propose la candidature de Frédéric Chouinard, Marc-André Lavoie et Alexis Stogowski à titre de pompiers volontaires pour la municipalité à compter du 7 avril 2015;

2015-04-87

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche des pompiers volontaires et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, les personnes ci-après comme pompiers volontaires, soit :

Frédéric Chouinard, demeurant au 31, chemin de la Presqu'île, à Magog
Marc-André Lavoie, demeurant au 2727 rue Norbel, à Magog;
Alexis Stogowski, demeurant au 741 route de Mansonville, au Canton de Potton.

ADOPTÉE

2015-04-88

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE MAGOG (88)

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et Villes* ainsi que des articles 569 et suivants du *Code Municipal* pour conclure une entente d'aide mutuelle relative à la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de permettre aux parties de se porter assistance pour le combat des incendies, d'établir les modalités de cette assistance et de déterminer les obligations de chacune d'elles;

2015-04-88

ATTENDU QUE l'entente s'inscrit dans la mise en œuvre du déploiement des ressources en protection incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Ménard, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente d'aide mutuelle avec la Ville de Magog.

ADOPTÉE

2015-04-89

APPEL DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE D'ÉTÉ (89)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. la directrice générale soit autorisée à procéder à une demande de soumission par voie d'invitation écrite conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal* pour les travaux d'entretien général de voirie à l'été 2015, à savoir : **Travaux Voirie d'été 2015**, selon les documents acceptés par le conseil;
2. les travaux en question soient exécutés selon les instructions de l'inspecteur en voirie;
3. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale jusqu'au **29 avril à 11 h**, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes endroits, date et heure, et qu'une décision sera rendue par la suite, dès que possible;

4. la municipalité d'Austin ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

2015-04-90

OFFRE DE SERVICES D'AVIZO EXPERTS-CONSEILS POUR UNE ÉTUDE EN VUE DE L'ÉVENTUELLE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN NORTH (90)

ATTENDU QUE la municipalité prévoit présenter une demande d'aide financière au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une partie du chemin North dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre une étude afin d'obtenir des estimés des coûts associés aux différents travaux de réhabilitation dudit chemin;

ATTENDU QU'Avizo experts-conseils a présenté une offre de services pour réaliser une étude de réhabilitation de chaussée comprenant des inspections, sondages, analyses granulométriques et rapport final, d'un montant de 14 750,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE ces argents sont prévus au budget de l'année courante;

EN CONSÉQUENCE;

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

soit acceptée l'offre de service d'Avizo experts-conseils présentée le 2 février 2015 pour réaliser une étude de réhabilitation de chaussée comprenant des inspections, sondages, analyses granulométriques et rapport final, d'un montant de 14 750,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2015-04-91

OFFRE DE SERVICES DE FORAGES LIÉGEOIS INC (91)

ATTENDU QUE la municipalité effectuera une étude au cours du printemps et de l'été 2015 en vue de l'éventuelle réhabilitation des tronçons nord et sud du chemin North;

ATTENDU QU'une partie de ces études requièrent l'échantillonnage des matériaux granulaires sous le revêtement du chemin;

ATTENDU QU'une foreuse sera nécessaire pour faire l'échantillonnage;

ATTENDU QUE Forage Leigeois Inc. a déposé une offre de services pour effectuer l'échantillonnage à l'aide d'une foreuse au montant de 6 317,75 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

soit acceptée l'offre de services de **Forage Leigeois Inc.** pour effectuer l'échantillonnage sur l'ancienne partie pavée du chemin North à l'aide d'une foreuse au montant de 6 317,75 \$, taxes en sus, tel qu'il est indiqué dans la soumission datée du 23 mars 2015.

ADOPTÉE

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DE L'ORGANISME
TRANSPORT DES ALENTOURS INC. (92)**

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin est desservie par l'organisme Transport des Alentours inc. pour le transport de personnes;

ATTENDU QUE la municipalité peut, en vertu des règlements généraux de Transport des Alentours inc., désigner un membre au sein de l'organisme;

2015-04-92

ATTENDU QUE la désignation de cette personne, par résolution, lui permet de participer aux assemblées générales et spéciales de l'organisme et lui donne le droit de voter lors de l'assemblée générale annuelle;

ATTENDU QUE des sièges au sein du conseil d'administration de l'organisme sont réservés à des représentants municipaux.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin désigne le conseiller **Jean Ranger** pour la représenter au sein de l'organisme Transport des Alentours inc. à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2015-04-93

**EMBAUCHE DE DEUX ÉCOCONSEILLERS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2015
(93)**

ATTENDU QUE la municipalité veut poursuivre ses efforts de sensibilisation afin d'atteindre l'objectif de détournement des matières organiques de l'enfouissement conformément à la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec et Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE la municipalité poursuivra sa campagne d'information et d'éducation ayant pour but :

- d'encourager la participation des citoyens à maintenir leurs efforts; et
- de proposer des solutions aux citoyens qui n'ont pas encore adhéré au programme;

2015-04-93

ATTENDU QUE la campagne permettra également à la municipalité :

- de contrôler la participation à la collecte des matières organiques; et
- d'évaluer l'efficacité des moyens de sensibilisation et outils mis en place en 2014;

ATTENDU QUE la campagne prendra la forme d'une tournée porte à porte du territoire au cours de l'été, à laquelle s'ajouteront un kiosque ainsi que l'accompagnement de Festival et événement vert de l'Estrie (FEVE) lors de l'événement Austin en fête!, et une activité au camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité compte s'adjoindre deux écoconseillers pour organiser et réaliser la campagne de sensibilisation et de suivi, sous la supervision de la coordonnatrice en environnement;

ATTENDU QUE deux étudiants au baccalauréat en environnement à l'Université de Sherbrooke, soit Antoine Boucher et Sophie Valence-Doucet, ont présenté leur candidature dans le cadre de leur stage en environnement, ont été rencontrés et satisfont les exigences du poste;

2015-04-93

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité embauche Antoine Boucher et Sophie Valence-Doucet à titre d'écoconseillers pour la période du 25 mai au 14 août 2015;
2. la municipalité leur verse une rémunération à un taux horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures par semaine ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de leur véhicule au service de la municipalité.

ADOPTÉE

2015-04-94

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2014-11-0004 (94)

ATTENDU la demande de permis numéro 2014-11-0004 pour des travaux de rénovation du bâtiment situé au 4, chemin Fisher;

ATTENDU QUE les travaux concernent la construction d'un avant-toit faisant la largeur de la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-3 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 08-363;

ATTENDU QUE les travaux proposés satisfont les critères d'évaluation établis audit règlement;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'émission du permis.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil municipal autorise l'émission du permis numéro 2014-11-0004, suite à l'avis favorable du CCU.

ADOPTÉE

2015-04-95

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC O'MALLEY (APELO) AU FONDS VERT POUR CONTRÔLER LA PROLIFÉRATION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI (95)

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley (APELO) lutte depuis 2011 contre la prolifération d'une plante aquatique considérée comme étant une espèce exotique envahissante, soit le myriophylle à épi;

ATTENDU QUE l'APELO a effectué des coupes répétées entre 2011 et 2013, qui ont réduit considérablement la croissance des herbiers traités;

ATTENDU QU'afin de bonifier cette méthode, l'APELO a obtenu en 2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation pour procéder à l'installation de toiles de jute biodégradables sur les herbiers de myriophylles;

ATTENDU QUE cette technique permet d'inhiber la croissance des plantes en leur coupant la lumière du soleil;

ATTENDU QUE le bureau régional du MDDELCC traite ce projet comme un projet pilote et que seulement trois projets de cette nature ont été autorisés en Estrie;

ATTENDU QUE le coût total pour la réalisation de ce projet est évalué à 8 330 \$ réparti comme suit :

Toiles de jute	3 300 \$
Sac de jute avec gravier	330 \$
Plongeurs	1 200 \$
Supervision des travaux	1 000 \$
Main d'œuvre – plongeurs en apnée	900 \$
Suivi de l'efficacité et rédaction d'un rapport au MDDELCC	1 300 \$

ATTENDU QUE la contribution de l'APELO s'élève à 3 330 \$, ce qui représente 40 % du coût total du projet, exclusion faite de la contribution en nature de l'ordre de 7 800 \$;

2015-04-95

ATTENDU QUE l'APELO demande une aide financière de l'ordre de 5 000 \$ au Fonds municipal vert de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement (CCE) est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et qu'il recommande d'accorder la demande de subvention au montant de 5 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

soit accordée à l'APELO une subvention de 5 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds vert de la municipalité pour défrayer une partie des coûts afférents au projet du contrôle de la prolifération du myriophylle à épi dans le lac O'Malley.

ADOPTÉE

Le conseiller A.G. Carrier s'abstient de voter par conflit d'intérêt.

2015-04-96

TARIFICATION POUR LA SAISON DE NAVIGATION 2015 (96)

ATTENDU l'ouverture prochaine de la saison de pêche 2015 et les mesures à prendre en lien avec la saison de navigation 2015.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le prix du laissez-passer quotidien pour 2015 pour les usagers provenant de l'extérieur de la municipalité d'Austin soit fixé à **50 \$** et il l'est;
2. le prix du laissez-passer annuel pour 2015 pour les usagers provenant de l'extérieur de la municipalité d'Austin soit fixé à **375 \$** et il l'est;
3. les laissez-passer soient émis sur paiement du montant prescrit au gardien de quai au quai Bryant's Landing ou au secrétariat de l'hôtel de ville pendant les heures de bureau.

ADOPTÉE

NOMINATION DU GARDIEN DE QUAI POUR LA SAISON 2015 (97)

ATTENDU QUE le conseil désire retenir les services d'un gardien au quai Bryant's Landing pour la saison estivale 2015 pour un total de 770 heures de surveillance commençant à l'ouverture de la pêche à la fin du mois d'avril et couvrant les périodes de fort achalandage durant l'été, particulièrement durant les vacances de la construction;

2015-04-97

ATTENDU QUE le conseil désire avoir un rapport journalier sur la fréquentation du quai en ce qui concerne l'utilisation de la rampe à bateaux, la baignade et les pêcheurs sur le quai, par les résidents d'Austin et par les utilisateurs provenant de l'extérieur de la municipalité;

ATTENDU QUE M. Michel Borduas offre à nouveau ses services comme gardien de quai.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité retienne les services de M. Michel Borduas comme gardien au quai Bryant's Landing au taux horaire établi dans la grille salariale, pour 770 heures pendant la saison estivale, selon l'horaire autorisé par la directrice générale.

ADOPTÉE

2015-04-98

NOMINATION DES PRÉPOSÉS AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 14-415 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (98)

ATTENDU QUE le règlement de nuisance contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination de préposés aux fins d'application dudit règlement;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer ses préposés par résolution.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

les personnes ci-après soient nommées préposés aux fins d'application du règlement contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces envahissantes:

- **Préposés à l'émission des certificats d'utilisateur :**
Karen Gaudreau
Kathy Lachapelle
Linda Beaudoin
Anne-Marie Ménard
Renée Donaldson
Josiane Pouliot
Raymond Prévost
Stephen Nicholson
Michel Borduas
Henri-Paul Henri
- **Préposés responsables du quai public et du contrôle du lavage des embarcations qui ne sont pas munies de vignettes :**
Michel Borduas
Henri-Paul Henri
- **Préposés à l'application du règlement 14-415**
Michel Borduas
Henri-Paul Henri

Le tout conformément au règlement numéro 14-415.

ADOPTÉE

2015-04-99

APPEL DE SOUMISSIONS POUR LA TONTE DES GAZONS (99)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU :

de mandater la directrice générale pour afficher un appel de soumissions pour le contrat de la tonte des gazons, selon le document d'appels d'offres déposé au conseil.

ADOPTÉE

DEMANDE DE PASSAGE DU GRAND TOUR DESJARDINS (100)

ATTENDU QUE la 22^e édition Grand Tour Desjardins organisé par Vélo Québec Événements aura lieu du 1^{er} au 7 août prochain et regroupera plus de 2 000 cyclistes;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande l'autorisation de la municipalité de passer sur les chemins Cooledge et Nicholas-Austin dans les limites de la municipalité;

2015-04-100

ATTENDU QUE les cyclistes seront encadrés par l'organisation du Grand Tour Desjardins et que la Régie de police de Memphrémagog sera informée de leur passage;

ATTENDU QUE le parcours demeurera ouvert à la circulation automobile et sera balisé la veille à l'aide de panneaux qui seront récupérés le jour même du passage;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande d'arrêt et de passage du Grand Tour Desjardins le mardi 4 août prochain sur les chemins Cooledge et Nicholas-Austin dans les limites de la municipalité, chemins qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports) à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2015-04-101

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (101)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller R. Benoit, l'assemblée est levée à 20h15

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière